

# **Parlons Vélo ! Municipales 2020**

## **Questionnaire pour Vienne**

### **Introduction**

Si votre liste est élue, quelles actions mettrez-vous en œuvre pour augmenter la part modale du vélo à Vienne?

### **Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat**

#### **Action n°1 :**

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 3 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 600000 euros

*Pour rappel, VienneAgglo a participé au budget d'une voie verte de 1.4 km le long du Rhône à hauteur de 220000€.*

#### **Action n°2 :**

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 3 fois par an.

#### **Action n°3 :**

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

*Ce comité rassemble l'ensemble des usagers (piétons, cyclistes, parents d'élèves, commerçants, PMR) et s'assure que le plan vélo adopté (voir mesure 1) est bien appliqué. En cas de blocage, il identifie des leviers pour lever ces derniers.*

#### **Action n°4 :**

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

*Sont concerné·e·s en priorité les technicien·ne·s de la voirie, mais l'ensemble des agents municipaux doivent être sensibilisé·e·s aux pratiques liées au vélo.*

### **Développer un réseau cyclable cohérent**

#### **Action n°5 :**

Créer un réseau express vélo Ce réseau express vélo doit établir des liaisons rapides et sécurisées entre les différentes communes du territoire de Vienne Condrieu Agglomération dans la continuité des aménagements déjà réalisés.

#### **Action n°6 :**

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines. Avec le développement du vélo électrique et d'autres vélos spéciaux (cargo, pliants, vélomobiles...) parcourir des distances de 7 voir 15 kilomètres devient tout à faire envisageables à vélo... à condition de disposer d'infrastructures adaptées. Il est donc indispensable de penser le vélo au-delà de l'échelon communal.

### **Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**

#### **Action n°7 :**

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Dissuader la circulation motorisée dans un périmètre délimité par la rue Victor-Hugo, le Cours Brillier et le Quai Jean Jaurès pour apaiser le centre-ville et ainsi

le rendre plus sûr pour les cyclistes et les piétons.

**Action n°8 :**

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

**Action n°9 :**

Réaménager les avenues qui sont à 2×2 voies en 2×1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Le Cours Brillier, le Cours de Verdun doivent accueillir de véritables pistes cyclables séparées du trafic motorisé.

**Action n°10 :**

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. La vitesse pour des rues telles que la rue Vimaine, devrait être abaissée à 30 km/h pour permettre aux résident·e·s de tous âges de circuler en toute sécurité.

**Action n°11 :**

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

**Action n°12 :**

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux. *Ces aménagements permettent d'abaisser la vitesse des motorisés et rendent ainsi les cheminements cyclables plus sûrs et plus directs.*

**Action n°13 :**

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

**Action n°14 :**

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

## **Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**

**Action n°15 :**

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare SNCF, à la gare routière, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

**Action n°16 :**

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Poursuivre l'implantation des arceaux vélos, notamment devant tous les établissements recevant du public. Encourager les enseignes privées à s'équiper d'arceaux vélos normatifs.

**Action n°17 :**

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

**Action n°18 :**

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

**Action n°19 :**

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.  
*Il s'agit d'une mesure de la LOM (Loi d'orientation sur les mobilités).*

**Action n°20 :**

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

**Action n°21 :**

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

## **Promouvoir une culture vélo**

**Action n°22 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

*Pour en savoir plus, aller sur <https://programme-alveole.com/>*

**Action n°23 :**

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.  
*C'est le levier qui est le moins onéreux, cependant il est très efficace auprès d'une partie de la cible des politiques publiques en faveur du vélo, à condition de venir en complément des autres actions, plutôt que de s'y substituer.*

**Action n°24 :**

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

**Action n°25 :**

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.